

## Colloque Pierre-Forcier 2014



Pierre Forcier, M.D., FRCS(C) a obtenu son doctorat en médecine à l'Université Laval à Québec en 1962 et il a complété à Toronto ses études en neurochirurgie en 1969.

Après avoir pratiqué cette spécialité durant quinze ans à l'Hôtel-Dieu de Québec, il entre à la Direction des Services Médicaux et de la Réadaptation à la Société de l'Assurance Automobile du Québec, où il sera rapidement reconnu pour sa grande rigueur dans l'évaluation médicale des blessés de la route. La société des médecins experts du Québec (SMEQ) a eu l'honneur de lui décerner le premier titre de Membre Émérite de la Société (1997).

Soucieux d'améliorer la qualité des expertises médicales requises pas la SAAQ, il a mis sur pied un cours de formation médico-légale individualisé dont il a fait bénéficier quelques 400 médecins au fil des années. À titre de neurochirurgien, il a assuré le suivi de la qualité des expertises et a assidûment secondé les avocats des Services Juridiques de la SAAQ dans la résolution de certaines réclamations litigieuses ou dans leur défense devant les tribunaux. Au moment de son décès survenu brutalement le 5 avril 2006, le docteur Forcier était une autorité reconnue dans le domaine médico-légal au Québec et au Canada ; il est d'ailleurs un des membres fondateurs de la Canadian Society of Medical Evaluators. Il est co-auteur de la seconde édition de « *Independent Medical Examinations for Insurance and Legal Reports* » (Forcier, Lacerte, Hall : Butterworths, LexisNexis Canada Inc. 2004) et du « *Traité d'expertise médico-légale* » (P. Forcier, M. Lacerte. Éditions Yvon Blais, 2006.)

C'est avec respect et reconnaissance pour son œuvre que la Société des médecins experts a décidé de nommer son colloque annuel « Colloque Pierre-Forcier. »



## Remerciements

La tenue de cette activité a été rendue possible grâce à une subvention à visée éducative de :

- ✓ Commission de la santé et de la sécurité du travail
- ✓ Société de l'assurance automobile du Québec
- ✓ Régie des rentes du Québec
- ✓ Éditions Yvon Blais
- ✓ Financière des professionnels
- ✓ SEEMLQ

## Accréditation

La présente activité est une activité de formation collective agréée (section 1) au sens que lui donne le Programme de maintien du certificat du Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada, approuvée par l'Office de développement professionnel (ODP) de la Fédération des médecins spécialistes du Québec. L'ODP reconnaît 1 crédit de la section 1 par heure de participation, pour un maximum de 5,75 crédits pour l'activité globale. Une participation à cette activité donne droit à une attestation de présence. Les participants doivent réclamer un nombre d'heures conforme à la durée de leur participation. En vertu d'une entente conclue entre le Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada et l'American Medical Association, les médecins peuvent convertir les crédits obtenus au titre du programme de MDC du Collège royal en crédits de catégorie 1 de l'AMA PRAMC. Vous trouverez l'information sur le processus de conversion des crédits du programme de MDC du Collège royal en crédits de l'AMA à l'adresse [www.ama-assn.org/go/internationalcme](http://www.ama-assn.org/go/internationalcme)

Cette activité est accréditée par le Barreau du Québec.

**SOCIÉTÉ DES EXPERTS EN ÉVALUATION MÉDICO-LÉGALE  
DU QUÉBEC**

2, Complexe Desjardins, Tour de l'Est, Porte 3000  
C.P. 216, Succ. Desjardins  
Montréal (Québec) H5B 1G8

☎ 514-350-5149  [www.seemlq.org](http://www.seemlq.org)



9<sup>e</sup> Colloque annuel

Pierre-Forcier

**« Les biais en expertise  
médicale : réflexion sur  
notre pratique »**

**Vendredi, 14 novembre 2014  
8 h 00**

**Hôtel Best Western  
Salle Mont-Blanc  
Niveau Mezzanine  
1240, rue Drummond  
Montréal - Québec**

 **Bonaventure ou Lucien L'Allier**

## Les objectifs de formation

La validité du travail de l'expert dépend non seulement de la qualité de sa démarche clinique pour obtenir, modeler, analyser et interpréter les faits, mais également de sa capacité de reconnaître, nommer et comprendre les biais qui peuvent altérer son interprétation de ces faits. Par exemple, *l'expert est-il conscient de l'effet potentiel de sa peur de déplaire sur sa démarche clinique et son processus d'analyse? Est-il conscient de sa tendance à porter une attention sélective aux informations qui confirment ses croyances et à écarter les informations dissonantes? Est-il capable d'identifier comment le comportement théâtral ou les menaces de l'expertisé peuvent, par exemple, influencer sa démarche clinique et son interprétation des données?*

Au terme de cette journée, qui se déroulera sous le format d'ateliers, le participant sera en mesure de :

- ✓ Repérer les biais provenant de l'expert lui-même, de même que ceux provenant de l'expertisé ;
- ✓ D'atténuer sinon d'en éviter leur influence ;
- ✓ De réviser les opinions qui pourraient en découler.

*Chaque atelier est suivi d'une période de questions.*

## Comité de DPC

**Dr André Blouin**, président, Comité DPC  
Médecine du travail

**Dr Louis Legault**  
Psychiatre

**Dre Claude Paquette**  
Neuropsychologue

**Dr Éric Renaud**  
Chirurgien orthopédique

*Avec la participation spéciale de*

**Dre Manon Houle**  
Psychologue

## L'Horaire de la journée

**8 h 00** Inscription

**8 h 20** Ouverture du 9e Colloque annuel et court atelier : sondage sur les biais

- *Dr André Blouin*

**8 h 45** Les principaux biais en expertise médico-légale

- *Dr Fabien Gagnon*

**9 h 45** Retour sur le sondage

**10 h 00** Pause

**10 h 15** Atelier 1 en table ronde

- *Vignettes cliniques sur les biais*

**11 h 00** Atelier 2 en table ronde

- *Nos biais personnels : conséquences et prévention*

**12 h 00** Présentation des Membres Émérites 2014

**12 h 30** Repas

**13 h 40** Positionnement dans un environnement volatil

- *Mr Simon Blanchard*

**14 h 00** Les biais chez l'expert médical - Constats et Solutions

- *Juge Jean-François Martel*

**15 h 00** Atelier 3 en table ronde

- *Générer cinq recommandations pour minimiser les biais*

**15 h 40** Pause

**15 h 50** Mise en commun pour la création d'un document sur les Meilleures pratiques face aux biais

**16 h 30** Conclusion

## Nos distingués Conférenciers

- **Dr Fabien Gagnon**, Psychiatre ;
- **Juge Jean-François Martel**, Juge administratif, Direction régionale de Montréal, Commission des lésions professionnelles.

## Animation des ateliers

- **Dre Manon Houle**, Psychologue ;
- **Dr Michel Lacerte**, Médecine physique et réadaptation ;
- **Dre Claude Paquette**, Neuropsychologue.